



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV144 CD9

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football du 14 décembre 2021

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, CHANUDET Philippe, EL IDRISSE Karim, MOREL Stéphane, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Excusés : Mme CHERY-FLOCH Christine, MM PERLIN Guillaume (éducateur sportif), PLEUX Cédric, RENAULT Thierry

Absents : BARRET Claude

Invités : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique / arrivée à 22h10), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

Début de séance à : 19h10

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Yohan BERTHOLOT, joueur du club de St Fargeau
- Gérard BRUNET, dirigeant du club de Chevannes, pour le décès de son frère

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui, par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 91 CD 7 du 26 octobre du Comité de Direction : M. MOREL relève quelques erreurs de syntaxe et d'orthographe qui seront modifiées par la secrétaire générale. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 119 CD 8 du 25 novembre du Bureau Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

2. Communication du Président

Le Comité de Direction félicite et encourage les équipes de l'AJ Auxerre encore qualifiées en Coupe de France et Coupe Gambardella.

Il félicite l'équipe féminine du Stade Auxerre - AJA pour son parcours en Coupe de France Féminine.

a) Assemblée Générale de la Ligue Bourgogne Franche Comté

L'Assemblée Générale de la LBFC a eu lieu à l'UFR STAPS de Dijon le 6 novembre dernier. Le Président fait un retour sur cette assemblée à l'ensemble du Comité de Direction.

b) Assemblée Générale du District de l'Yonne

Le Président fait un retour sur l'Assemblée Générale du District de l'Yonne qui a eu lieu le 10 novembre dernier à Chéu.

c) Assemblée Générale de la FFF

Assemblée générale qui a eu lieu le samedi 11 décembre. Le Président informe le Comité de Direction du vote (contre) de l'Assemblée concernant les nouvelles obligations au Statut de l'Arbitrage qui étaient proposées pour la D1.

d) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 10124 licenciés contre 9139 la saison passée, soit une augmentation du nombre de licenciés de plus de 10.78 % au 13 décembre 2021. ([ANNEXE 1](#))

e) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé

RAPPEL des décisions prises lors du Comité de Direction du 8 juillet dernier : pour la saison 2021/2022, les frais pédagogiques de l'IR2F sont de 80 € par module éducateurs et dirigeants aussi, le Président expose les formations.

Il propose que le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » soit reconduit selon des modalités suivantes :

- Être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football ;
- Encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB ;
- Se former auprès de l'IR2F de notre Ligue ;
- Les certifications et Formations Professionnelles Continues ne sont pas concernées ;
- Éducateurs (**inscrits sur Footclubs**) ayant suivi une formation modulaire : le District reversera 40 € par module (maximum 2)
- Dirigeants (**inscrits sur Footclubs**) ayant suivi une formation modulaire : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club
- Jeunes Arbitres (nés en 2004 et après) ayant réussi la FIA : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club.

Lors de la réunion du Bureau du Comité de Direction en date du 25 novembre, il a été demandé aux clubs de mettre à jour sur Footclubs les membres et éducateurs, avec coordonnées téléphoniques diffusables, pour le 9 décembre.

« Madame, Monsieur,

Depuis le début de saison nous constatons que les données de votre club sur FOOTCLUBS ne sont pas à jour où incomplètes.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait de renseigner les membres de votre bureau (Président, secrétaire, trésorier + correspondant du club) ainsi que l'ensemble de vos éducateurs responsables de vos équipes et/ou catégories.

Afin de vous aider dans cette démarche, vous trouverez une vidéo explicative en cliquant sur ce lien : <https://youtu.be/Fn1ODJx7BGc>

Il est impératif pour chaque club de renseigner les données (identification ET coordonnées téléphoniques) permettant ainsi une communication plus efficace avec les instances et les autres clubs. Ces données sont à compléter avant le jeudi 9 décembre, délai de rigueur (Annexe 1 « Droits financiers et amendes » / amende 5.26 – 40 €).

Sachant compter sur votre collaboration, nous vous prions de croire Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleures salutations sportives »

Le Comité de Direction constate à regret que trop de clubs n'ont pas répondu à cette sollicitation. Le Comité de Direction sanctionne les clubs suivants (**ANNEXE 2**) pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 40 €) et réitère cette demande pour le 15 janvier prochain.

f) Activité des clubs

La secrétaire générale donne à l'ensemble du Comité de Direction les informations relatives aux clubs :

- Avallon AFM
- O St Martin
- Sergines
- St Martin Loisirs
- Bussy en Othe

Les clubs d'Avallon AFM et O St Martin confirment leur demande de mise en inactivité et répondent aux obligations demandées par la Ligue, d'enregistrer les licences des membres du bureau et de s'acquitter des cotisations fédérales.

En ce qui concerne le club de Sergines, le maire de la commune a fait connaître sa volonté de mise en inactivité du club pour la saison 2021-2022 et, par conséquent, de répondre aux obligations demandées par la LBFC.

Le club de St Martin Loisirs fait part de sa demande de radiation. Le Comité de Direction émet un avis favorable à cette demande.

Concernant le club de Bussy en Othe, la secrétaire générale doit prendre attache avec les anciens dirigeants du club. Sans réponse de leur part, le Président informe le Comité de Direction qu'il prendra attache avec l'UFOLEP afin d'évoquer la situation. Une décision sera prise concernant ce club lors d'une prochaine réunion de Bureau.

g) Situation du FC Sens

Le Comité de Direction,

Considérant les manquements graves et répétés à la morale et éthique sportives mentionnées dans les PV disciplinaires de la Ligue et du District depuis ces derniers mois,

Considérant le rappel à l'ordre très ferme des membres du Bureau lors de la convocation au District des dirigeants du FC Sens en date du 15 octobre 2020,

Demande à la LBFC et sa commission régionale de labellisation de retirer l'ensemble des labels pour ce club et demande à l'instance régionale de prendre attache avec la LFA à cet effet.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Le Président expose les situations des 3 clubs non en règle pour lesquels la pénalité de 20% a été appliquée.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de Bureau concernant ces clubs.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget

c) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Proposition du Trésorier d'étudier la prise en charge partielle des tablettes commandées par les clubs lors de l'achat groupé auprès de la Ligue. Le Comité de Direction se prononce favorablement pour cette prise en charge partielle dont le pourcentage sera déterminé ultérieurement.

d) Suivi des clubs

Réclamation du club de l'AS Serein

Le Comité de Direction, après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.16 de 100 € relative à l'Assemblée Générale du District

Réclamation du club de l'ESVC Vinneuf

Le Comité de Direction, après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les 2 amendes 5.14 (2 x 55 €) relatives au PV 111 Appel 4

Réclamation du club de l'AS St Bris

Le Comité de Direction, après vérification, maintient l'amende relative à l'Assemblée Générale du District et l'amende 5.25 de 30 € relative au PV 123 Sp 22.

e) Valorisation du bénévolat

La Secrétaire Générale fait un retour. Il est demandé pour le prochain Comité de Direction aux différents présidents de commissions de rendre leur synthèse à la secrétaire générale dans les meilleurs délais pour la période du 1^{er} juillet à ce jour.

4. Rapport des commissions

a) Commission Départementale de l'Arbitrage

Le Président de la Commission présente à l'ensemble du Comité de Direction, le règlement intérieur de la CDA.

Le Comité de Direction le valide à l'unanimité. (**ANNEXE 3**)

Le Président et le Comité de Direction félicitent les candidats arbitres et arbitres auxiliaires admis à l'examen d'arbitrage.

Le Comité de Direction nomme à l'unanimité les arbitres stagiaires suivants :

BOUMACHOUENE Sanaa	Club de Champigny s/Y
CAMPENON Noah	Club d'Appoigny
DEVECI Osman Can	Club de FC Sens
GOUOT Corentin	Club de Ravieres
PINCHON Nicolas	Club de Ravieres
SAAD Nidhal	Club de la Jeunesse Sénonaise
TATLIGUN Ali	Club de la Jeunesse Sénonaise
VERGER Mathéo	Club de Champigny s/Y
VILAIN Matis	Club d'Appoigny

Présentation des orientations prises par la CDPA pour recruter davantage d'arbitres.

Suite à cette présentation, le Comité de Direction approuve les propositions d'accompagnements et les adaptations techniques à mettre en place.

L'échéancier sera le suivant :

- présentation du dispositif lors du stage d'hiver des arbitres
- décision en Comité de Direction (10/02) des moyens mis à disposition et de la stratégie de communication
- formation et validation des intervenants dans le dispositif en Comité de Direction
- tests lors du Festival U13 et des finales de Coupes de l'Yonne
- déploiement du dispositif en septembre 2022.

Le Comité de Direction souhaite que la CDA puisse envisager, pour les effectifs arbitraux, un regroupement de fin de saison axé sur la convivialité.

b) Commission de Formation et d'Accompagnement des clubs

La Présidente de la commission, fait un retour sur la formation délégué/arbitre qui a eu lieu le 11 décembre dernier. Le Comité de Direction se félicite de la qualité des échanges avec les clubs présents.

Il est demandé à la commission d'envisager une formation avec les responsables administratifs des clubs (secrétaires) en janvier.

c) Commission Technique

Département Féminin : présentation des orientations prises pour l'organisation de la pratique féminine dans notre District.

Le Comité de Direction félicite les membres du Département féminin et valide à l'unanimité les orientations proposées.

Il demande au Département féminin de communiquer dans les meilleurs délais le calendrier des réunions de présentation dans les secteurs.

Labels : dates prévues pour les remises :

19 janvier : Appoigny

20 janvier : Joigny

26 janvier : Auxerre Sports Citoyen

2 février : Héry

Organisation d'une réunion des éducateurs à prévoir le 22 janvier.

Organisation d'un tournoi pour les équipes du Challenge de la Convivialité avec le concours de l'AEF89 (date et modalités à valider lors du prochain Comité de Direction).

Le Comité de Direction fixe la date limite des engagements 2^{ème} phase pour les jeunes (U7 à U18), Féminines loisirs et Futsal Seniors au 15 janvier 2022.

5. Questions diverses

Pour rappel, le District de l'Yonne de Football sera fermé du 22 décembre 2021 (soir) au 4 janvier 2022 (matin).

Prochaine réunion du Comité de Direction

➤ Jeudi 10 février 2022 à 19h

Séance levée à : 00h20

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET